

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 10 novembre 2016

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 21 novembre 2016

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – AVENANT N°1 A LA CONVENTION ADHESION-PROJET "MAITRISE FONCIERE DE LA ZAC DE LA CHAUME AUX BETES" ENTRE LA CAN, LA COMMUNE DE MAGNE ET L'EPF PC

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Pascal DUFORESTEL à Elodie TRUONG, Romain DUPEYROU à Anne-Lydie HOLTZ, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Agnès JARRY à Lucien-Jean LAHOUSSE, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Monique JOHNSON à Serge MORIN, Guillaume JUIN à Carole BRUNETEAU, Sophia MARC à Marc THEBAULT, Rose-Marie NIETO à Luc DELAGARDE, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Yvonne VACKER à Yamina BOUDAHMANI

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBAUT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Joël MISBERT, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Yvonne VACKER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 NOVEMBRE 2016

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – AVENANT N°1 A LA CONVENTION ADHESION-PROJET "MAITRISE FONCIERE DE LA ZAC DE LA CHAUME AUX BETES" ENTRE LA CAN, LA COMMUNE DE MAGNE ET L'EPF PC

Monsieur **Jacques BILLY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et l'Etablissement Public Foncier Poitou-Charentes (EPF-PC) ont conclu une convention-cadre le 2 mars 2010 qui vise à conduire une politique foncière sur le territoire communautaire afin d'assurer la mise en œuvre de la politique communautaire dans le domaine de l'habitat. La convention-cadre arrivant à échéance, la CAN pour adapter ce document dans un principe de continuité a délibéré le 14 décembre 2015.

En application de la convention-cadre, une convention d'adhésion – projet « Maitrise foncière de la ZAC de la Chaume aux Bêtes » a été signée le 2 décembre 2013 entre la commune de Magné, la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'EPF – PC pour une durée de 3 ans. Elle définit les modalités techniques et financières d'intervention de chaque partie pour l'acquisition des terrains concernés par ce projet.

Ainsi, l'EPF PC a fait l'acquisition d'environ 7 hectares de terrains prévus au projet.

Cependant, la commercialisation de la ZAC et plus particulièrement la zone réservée à l'habitat a été affectée par le contexte économique général. En effet, la commune de Magné n'a commercialisé que 4 lots en 2015 sur les 14 lots cessibles. De ce fait, il apparaît que la réalisation de la deuxième tranche de la phase 1 ne pourra être lancée avant 2018.

De plus, afin de réaliser cette ZAC, la commune de Magné a mobilisé un volume important de fonds propres (environ 1 000 000€) sous forme d'avance remboursable pour la financer dans l'attente de la commercialisation des lots. Il serait donc difficile pour la commune d'augmenter ce montant ou d'avoir recours à un nouvel emprunt. En effet, les frais financiers affecteraient le prix de revient.

Pour ce faire, il convient de proroger pour une durée de 3 ans la convention initiale afin que la commune de Magné puisse acquérir les terrains de la deuxième tranche au moment où elle sera en capacité de procéder à la réalisation des travaux de viabilisation.

Ainsi, les modifications portent sur l'article 16 de la convention initiale exclusivement. Par ailleurs, le présent avenant insère les dispositions du nouveau PP2014-2018 dans la convention.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n°1 à la convention adhésion-projet « Maitrise foncière de la ZAC de la Chaume aux Bêtes » ci-joint,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à le signer.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jacques BILLY

Vice-Président Délégué